



Circuit Mai 1998

PUBLICATION MENSUELLE DU CLUB RADIO AMATEUR DE QUÉBEC

MOT DU PRÉSIDENT

Vous avez probablement appris que RAQI a proposé que se tienne à chaque année un "grand rassemblement" des radioamateurs du Québec et que la proposition conjointe CRAQ - ARES a été retenue par RAQI. C'est donc dire que ce "grand rassemblement annuel RAQI" se tiendra dans la région de Québec en début du mois d'août. Le comité d'organisation est piloté par Rodrigue VE2ETR et Johanne VE2JCO, avec la collaboration de plusieurs autres radioamateurs. Si ça vous intéresse de collaborer à cette grande activité, vous êtes les bienvenus(es).

Une autre nouveauté digne de mention : le nouveau "bébé" du CRAQ est arrivé. Il s'agit bien sûr de la version électronique du journal mensuel du club, le Circuit. Depuis l'édition de mars 1998, le journal est également disponible en version "document Acrobat" (format PDF), grâce à la collaboration de Jacques VE2CJP, Michel VE2LOR et Pierre VE2KJR. Cette version a été envoyée automatiquement à tous les membres dont l'adresse de courrier électronique est indiquée dans les fiches du club. Tous ceux qui ne sont pas encore inscrits sur la liste d'envoi et qui sont intéressés à le recevoir dans ce format sont priés de communiquer avec Jacques VE2CJP à cet effet. À noter que pour tous les autres, le journal en format imprimé continuera à être posté comme à l'habitude.

Dans un autre ordre d'idées, je vous invite à lire dans cette édition du Circuit le message du Conseil d'Administration adressé à tous les membres du CRAQ; il va de soi que la collaboration de tous les membres est attendue.

Un dernier point. Bientôt, le répéteur VE2RVD sera modifié pour se conformer à une pratique de plus en plus normalisée dans le monde de la radio amateur. La tonalité de 100 hz deviendra nécessaire pour l'utilisation du répéteur. Donc, n'oubliez pas d'ajouter cette tonalité pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Salutations et meilleurs 73 à tous.

Gilles VA2LG

Président - directeur général

Courrier électronique : va2lg@amsat.org

Packet : va2lg@ve2gpq

CONFÉRENCE DE GUY VE2XTD

Ne manquez pas la prochaine assemblée mensuelle du 11 mai prochain. Nous aurons l'honneur d'avoir un conférencier émérite – notre ami Guy VE2XTD – qui nous entretiendra des bâtis d'antennes et pylônes.

Avis de convocation

Les membres du Club Radio Amateur de Québec inc. sont convoqués à la prochaine assemblée mensuelle régulière du Club. Cette assemblée aura lieu le deuxième lundi du mois, soit le 11 mai 1998. L'assemblée débutera à 19h30 à la Régie régionale de la santé et des services sociaux, 525 boul. Hamel Est, Québec. Les personnes qui ne sont pas membres du Club sont également les bienvenues.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du président directeur général.
2. Présentation des participants.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du compte-rendu de l'assemblée régulière du 13 avril 1998.
5. Rapport du président directeur général.
6. Trésorerie.
7. Affaires nouvelles.
8. Conférence : Guy Richard VE2XTD « Les tours ».
9. Clôture de l'assemblée.

Jacques Paré VE2CJP
Secrétaire

MESSAGE DIFFUSÉ LORS DES RÉ- SEAUX QUOTIDIENS DU CRAQ

MESSAGE DU PRÉSIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL
CONCERNANT 4 RADIOAMATEURS DE LA RÉGION
DE QUÉBEC

Lors de l'assemblée régulière mensuelle tenue le 13 avril 1998, les membres du Club de Radio Amateur de Québec inc. ont voté une résolution concernant 4 radioamateurs de la région de Québec. J'ai le mandat de vous communiquer la teneur de cette résolution.

Il a été résolu que Denis Bernard (VE2AHP), Rémi Chamberland (VE2MER), Jean-Pierre Bonneau (VE2DSQ) et Simon Blouin (VA2BLB) soient considérés "persona non grata" par le CRAQ, ses membres et ses dirigeants et que, conséquemment, ces derniers se voient formellement interdit pour une période indéterminée mais non inférieure à une année complète,

- a) l'utilisation de tout équipement propriété du CRAQ, incluant toutes les stations-relais;
- b) la participation à toute activité et émission du CRAQ, incluant les réunions;
- c) le droit de devenir membre du CRAQ.

Cette décision du CRAQ n'a pas pour objet de limiter leur pratique de la radio amateur mais leur interdit l'utilisation des équipements appartenant au CRAQ. Les autorités de Industrie-Canada ont été dûment informées de cette décision.

À regret, cette décision a été prise dans le but de corriger une situation déplorable résultant des propos superflus, mesquins, malicieux, offensants, injurieux, insultants ou déshonorants que ces personnes véhiculent à l'endroit des membres du CRAQ, de ses dirigeants et de la communauté des radioamateurs.

Toutefois, le Conseil d'administration du CRAQ sera disposé à réexaminer cette décision si des changements significatifs et durables sont observés dans leur comportement, notamment dans le respect de la réglementation et des autres radioamateurs membres ou dirigeants du CRAQ.

Tous les membres du CRAQ sont invités à s'abstenir de toute communication avec les personnes concernées sur les stations-relais du CRAQ, à l'exception bien sûr de situations d'urgence mettant en danger la vie d'une ou plusieurs personnes.

Il a également été résolu de mandater le Conseil d'administration du CRAQ d'utiliser tous les moyens requis afin que cette décision soit respectée et que ce dernier déploie tous les efforts pour que cessent les interventions non éthiques et les interférences mali-

cieuses observées sur les stations-relais.

Le Conseil d'administration vous remercie de votre collaboration dans cette affaire.

Ici Gilles VA2LG, président – directeur général du CRAQ.

Club Radio Amateur de Québec inc.

Compte rendu de l'assemblée régulière mensuelle tenue le 13 avril 1998.

Assemblée tenue à la Régie régionale de la santé et des services sociaux, 525 boul. Hamel Est, Québec.

Ouverture de l'assemblée à 19h50 sous la présidence de Gilles Lapierre VA2LG.

1. Mot de bienvenue du président directeur général.

Gilles VA2LG souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Il souligne la tenue, en deuxième partie de l'assemblée, de la conférence de Guy VE2XTD sur les tours ou bâtis d'antenne.

2. Présentation des participants.

À l'invitation du président de l'assemblée, les membres et invités présents se nomment et donnent leur indicatif d'appel à tour de rôle.

3. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été publié dans l'édition de mars de la revue Circuit et retranscrit au tableau. Pierre VE2KJR demande d'ajouter un élément Varia. Gilles VA2LG indique que l'élément « Affaires nouvelles » peut aussi permettre les éléments apportés par l'assemblée. Le titre de l'élément 9 est modifié pour devenir « Affaires nouvelles et varia ». VE2SIG propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié. Jean-Pierre VE2ZAB seconde la proposition. **Adopté.**

4. Adoption du compte rendu de l'assemblée régulière mensuelle du 9 mars 1998.

Le compte rendu de l'assemblée mensuelle régulière du 9 mars 1998 a été publié dans l'édition d'avril de Circuit. Jacques VE2CJP indique que le titre de l'élément 4 doit se lire « Adoption du compte

rendu de l'assemblée régulière du 9 février 1998. Pierre VE2KJR demande de corriger, au premier paragraphe de l'item 8, l'indicatif de Denys Carpenter pour VE2GIT au lieu de VE2VIT. Pierre VE2COH propose l'adoption du compte rendu, tel que modifié. Jean-Marie VA2TJM seconde la proposition. **Adopté.**

5. Rapport du président directeur général.

Gilles VA2LG aborde le sujet des interférences sur VE2RVD. Il annonce que le Conseil d'administration a résolu de modifier les paramètres d'opération de VE2RVD et de mettre en fonction une tonalité (CTSSS) de 100 Hz à l'entrée de la répétitrice. Gilles VE2CHR, le coordonnateur technique a été mandaté pour réaliser cette modification.

De même, le Club a pris certaines mesures pour assurer le contrôle de ses répéteurs, dont VE2RVD et VE2RQR. Le Club a la responsabilité de s'assurer que les communications qui s'y tiennent soient conformes à la Loi sur la radiocommunication, le Règlement sur la radiocommunication et l'éthique radio amateur. Au cours des derniers mois, le nombre d'infractions n'a pas diminué. Le Club avait adopté une attitude tolérante, en espérant que la situation problématique se résorbe. Dorénavant, tous les administrateurs du Club sont autorisés à interrompre temporairement le fonctionnement des répétitrices du CRAQ si le contenu des conversations qui s'y tiennent sont manifestement en contravention.

Gaëtan VE2WAS demande combien de personnes sont autorisées à contrôler ainsi les répétitrices. Gilles VA2LG précise que tous les membres du Conseil d'administration ont dès maintenant cette autorisation et que quelques coordonnateurs se verront aussi accordés ce pouvoir.

Guy VE2XTD demande combien de temps dureront les interruptions provoquées. Gilles VA2LG indique que ces interruptions peuvent être de durée variable mais qu'elles pourraient généralement être de quelques heures.

Gaëtan VE2WAS demande si on identifiera la

cause de l'interruption. Gilles VA2LG répond par la négative mais ajoute que la raison de l'interruption pourrait être diffusée lors du réseau VE2CQ.

Pierre VE2KJR demande si cette décision s'applique aussi à la répétitrice VE2RQR. Gilles VA2LG précise que VE2RQR est aussi visée. Pierre demande également si la présente décision ne risque pas d'inciter les quelques individus qui causent des problèmes à continuer leur manège pour voir fermer les répétitrices. Gilles mentionne qu'il y a effectivement une possibilité qu'il en soit ainsi. Pierre demande si les mesures prises à l'encontre de ces individus ne briment pas les droits des membres en les privant temporairement de l'usage de répétitrices. Gilles mentionne que ces mesures ne visent pas à brimer les droits de ses membres, mais à assurer le respect de la réglementation sur les répétitrices du Club. Il souhaite que d'autres mesures en ce sens soient mises de l'avant par les membres afin d'appuyer celles convenus par le Conseil d'administration.

Guy VE2XTD désire savoir si la pétition véhiculée à l'entrée de la réunion était une initiative du Club. Gilles VA2LG indique qu'il s'agit d'une action de radioamateurs hors du Conseil d'administration.

Pierre VE2KJR fait remarquer que le Comité exécutif est en droit de signifier à certains individus qu'ils ne sont pas les bienvenus lorsqu'ils utilisent les équipements du Club, dont les répétitrices. Tout en étant d'accord, Gilles VA2LG souhaiterait une démarche plus démocratique s'appuyant sur une position clairement exprimée par l'ensemble des membres.

Rodrigue VE2ETR souligne que la décision d'exiger une tonalité à l'entrée des répétitrices VE2RVD et VE2RQR le brime dans ses droits et le prive de ses activités de loisir sur ces répétitrices, puisque ses appareils, relativement âgés, n'ont pas la possibilité de générer cette tonalité. Rodrigue mentionne, entre autres choses, qu'il anime le réseau VE2CQ le dimanche soir depuis de nombreuses années, ce qu'il ne pourrait continuer à faire qu'en s'imposant des frais pour acheter un nouvel appareil. Il semble que les appareils radio qu'il possède

ne puisse être modifiés pour ajouter la fonction de tonalité. Gilles VA2LG croit qu'une telle modification peut être réalisée pour une cinquantaine de dollars. Marc VE2MBK s'engage à faire la modification sur l'appareil de Rodrigue pour un prix très raisonnable.

6. Trésorerie.

Gilles fait remarquer que la trésorière, Diane VA2GDA, est absente et remet cet élément à la prochaine rencontre, avec l'assentiment de l'assemblée. Yvan VE2FHY signale que le rapport financier de mars publié dans Circuit est le même que celui de janvier. Gilles VA2LG demandera de faire les vérifications appropriées, en collaboration avec la trésorière.

7. Comité de vérification.

Johanne VE2JCO mentionne que le rapport du Comité de vérification sera présenté à l'assemblée de mai. Le rapport n'est pas présenté à la présente assemblée parce qu'un des membres du Comité n'a encore pu le signer.

8. Comité de mise en candidature.

Pascal VE2BVA, président du Comité de mise en candidature, rappelle aux membres que le mandat des sept administrateurs se terminera le 30 juin 1998. Le Comité de mise en candidature, qui comprend aussi Bertrand VA2BL, Denis VE2AEE et Guy VE2XTD, a le mandat de recevoir les candidatures et, éventuellement, de susciter des candidatures ou de proposer des candidats.

Les postes à combler sont donc :

- président directeur général;
- vice-président
- secrétaire;
- trésorier ou trésorière;
- trois postes d'administrateurs.

Un membre intéressé à un poste au sein du Conseil d'administration doit poser sa candidature par écrit, en indiquant à quel poste il se présente.

Chaque candidature doit être appuyée de la signature de trois autres membres en règle. Les candidatures doivent être transmises directement à un membre du Comité de mise en candidature ou, par la poste, à l'adresse du CRAQ en indiquant sur l'enveloppe la mention « Comité de mise en candidature ». Les candidatures doivent être oblitérées au plus tard le 9 mai 1998, quatre semaines avant l'assemblée générale d'élection.

9. Affaires nouvelles.

Acquisition de VE2RAA

Gilles VA2LG annonce que le Club s'est porté acquéreur des équipements du site VE2RAA et demande à Pierre VE2KJR et Gaétan VE2GHO, qui ont été principaux artisans de ce projet, de nous en donner les grandes lignes.

Pierre précise qu'il a travaillé à ce projet délicat depuis plus d'un an, en collaboration avec Gaétan. Les équipements du site VE2RAA ont été entretenus depuis près de 20 ans par Rénald VE2BZR et, plus récemment, avec la collaboration de Richard VE2MRI. Le Club rapatrie la presque totalité des équipements du site, à l'exception de quelques équipements qui demeurent la propriété de RAQI. L'entente a été conclue ce soir; il reste quelques signataires à rejoindre pour obtenir leur signature.

Gaétan rappelle que la répétitrice VE2RAA, anciennement VE2UX, est un point stratégique du réseau THF de Québec, VE2RTQ. Le dossier de la répétitrice est bien documenté grâce au travail réalisé par Rénald VE2BZR, qui a consigné par écrit les modifications effectuées au cours des années. Un historique de la provenance des composantes est aussi inclus au dossier, qui a exigé plusieurs heures de recherche et de vérification. La transaction comprend les équipements de la répétitrice VHF VE2RAA, ceux du lien UHF vers VE2RMG, du point étoile du réseau VE2RTQ et la station 'packet' VE2RUP. La majorité de ces équipements, provenant de la collectivité radio amateur, sont donnés au CRAQ. Quelques composantes fournies par Richard VE2MRI sont vendues au Club, tandis que quelques autres sont prêtées à

long terme par RAQI.

Gilles VA2LG remercie Pierre, Gaétan et les anciens propriétaires pour la conclusion de cette transaction. Gaétan VE2GHO propose une motion de félicitations pour Rénald VE2BZR qui s'est chargé de ces équipements pendant de nombreuses années.

Grand rassemblement RAQI

Rodrigue VE2ETR fait le point sur le dossier du Grand rassemblement RAQI. En compagnie de Johanne VE2JCO et de Jean-Émile VE2XZT, il a rencontré le directeur général de RAQI la semaine dernière. L'événement portera l'acronyme de CERAP 1998 (Chasse à l'émetteur et rassemblement annuel provincial).

Le conseil d'administration de CERAP 1998 est formé, en plus de Rodrigue (coordonnateur), de Johanne VE2JCO (secrétaire), Jean-Émile VE2XZT, Diane VA2GDA, André VA2ACE, Jean-Pierre VE2GDA, Michel VE2DUI (représentant l'ARES), Gilles VA2CG (représentant le CRAQ) et Gabriel VE2KGH (représentant RAQI).

La responsabilité des diverses activités a été définie comme suit : inscriptions (André VA2ACE), logement (Gilles VA2LG), compilation (Rodrigue VE2ETR), technique et sécurité (Jean-Émile VE2XZT), publicité (Jean-Pierre VE2GDA et Claude VA2CTA), commanditaires (René VE2DSU) et animation (Gilles VA2CG).

Gilles VA2LG invite tous et chacun à s'impliquer pour un succès de cet événement d'envergure.

Autres activités à venir

André VA2PAM mentionne que le Club a reçu quatre demandes de services pour des activités prochaines. Jean-Pierre VE2ZAB précise les dates de ces activités :

- La prochaine campagne de financement de la Croix-Rouge (division Secours aux sinistrés) se tiendra pendant six soirées, les 4, 5, 6, 11, 12 et 13 mai. Pour chaque soirée, il faudrait quatre radioamateurs qui opèrent dans des autos de la

Croix-Rouge et une station de base.

- Le Défi-Santé aura lieu le 24 mai. Il s'agit d'une randonnée cycliste sur la Côte-de-Beaupré.
- La Randonnée des Gouverneurs (randonnée cycliste) aura lieu, cette année, le 12 juillet.
- Le Marathon des Deux-Rives aura lieu le dimanche 30 août.

Pour participer à une ou l'autre de ces activités, en tant que radioamateur, contactez Jean-Pierre VE2ZAB.

Field Day

André VA2PAM rappelle que la date du Field Day arrive à grands pas et que personne n'a encore voulu se porter volontaire pour organiser la participation du Club à cette activité traditionnelle. À défaut d'organisateur, notre participation risque d'être compromise.

Problème d'interférence sur VE2RVD

Gilles VA2LG rappelle que le Club fait face depuis quelque temps à un problème d'interférence malicieuse et de communications inappropriées sur la répétitrice VE2RVD. En exemple de ce qu'on peut entendre, Gilles diffuse un enregistrement d'environ cinq minutes d'échanges entre Denis Bernard VE2AHP, Jean-Pierre Bonneau VE2DSQ, Rémi Chamberland VE2MER et Simon Blouin VA2BLB.

Pierre VE2HXA demande de suspendre l'assemblée, le temps de rédiger des propositions à l'assemblée,

L'assemblée est suspendue pour une pause de 21h15 à 21h30.

Pierre VE2HXA propose ce qui suit.

Il est proposé, à titre de mesure exceptionnelle ayant pour objet l'amélioration de l'ordre et du respect dans la pratique de la radio amateur en tant que loisir, que messieurs Denis Bernard VE2AHP, Rémi Chamberland

VE2MER, Jean-Pierre Bonneau VE2DSQ et Simon Blouin VA2BLB soient considérés « *persona non grata* » par le CRAQ, ses membres et ses dirigeants et que, conséquemment à leurs propos mettant en évidence l'inutilité de notre association, ceux-ci se voient interdire :

- b) l'utilisation de tout équipement propriété du CRAQ, incluant toutes les stations-relais
- c) la participation à toute émission et activité du CRAQ, incluant les réunions
- d) le droit de devenir membre du CRAQ

et ce, pour une période indéterminée qui ne sera pas inférieure à une année complète.

Cette proposition ne vise pas à interdire aux intimés la pratique de la radio amateur, mais seulement à contraindre ceux-ci à l'exclusion de toute pratique permise ou favorisée grâce à l'existence du CRAQ. Il va de soi que l'ensemble des membres du CRAQ sont invités à appuyer cette proposition en s'abstenant de répondre ou d'entretenir un QSO avec les intimés sur toute station-relais du CRAQ, à l'exception de situations d'urgence mettant en danger la vie d'une ou de plusieurs personnes.

Le président directeur général verra à faire connaître la décision du CRAQ aux intimés par le médium qu'il jugera approprié.

Marc VA2LBV seconde la proposition. Gaëtan VE2WAS demande le vote. Jean-Pierre VE2ZAB demande un vote secret. Gilles VA2LG accorde le vote secret, qu'il remet de quelques minutes, une deuxième proposition ayant été annoncée.

Pierre VE2HXA propose ce qui suit.

Il est proposé de mandater le Conseil d'administration d'utiliser toute procédure adéquate, incluant l'injonction, afin que cessent les interférences malicieuses et les interventions non éthiques sur les fréquences radio amateur dans les régions administratives 03 et 12.

Henri VE2JHL seconde la proposition. Pierre VE2KJR demande un vote secret.

Gilles VA2LG désigne Lucie VA2LRX pour la tenue et la compilation du vote secret sur les deux propositions précédentes.

Concernant la première proposition (*persona non grata*), le résultat du vote est comme suit : 36 pour, 2 contre, 1 nul. **Adopté.**

Concernant la seconde proposition (mandat au c.a.), le résultat du vote est comme suit : 38 pour, 1 contre. **Adopté.**

L'assemblée applaudit le résultat du vote. Pierre VE2KJR demande que les bulletins de vote soient détruits, ce qui est fait sur-le-champ.

Guy VE2XTD souligne que, en tant que membre de RAQI, le Club a droit à un support juridique de la part de l'association.

1. Conférence.

Guy VE2XTD suggère, compte tenu de l'heure déjà tardive et d'un problème avec le rétroprojecteur, de remettre sa conférence à la prochaine assemblée.

Henri VE2JHL propose la levée de l'assemblée. Michel VE2SIG seconde la proposition. **Adopté.**

L'assemblée est levée à 22h05.

Jacques Paré VE2CJP
Secrétaire

RASSEMBLEMENT PROVINCIAL RAQI

Les clubs de radioamateur du CRAQ et de l'ARES ont eu conjointement la responsabilité d'organiser et de réussir le rassemblement annuel des radioamateurs de la province. Ce mandat leur a été confié par RAQI, qui en est le premier responsable de par ses statuts.

Pour 1998, l'activité consiste en un rallye automobile familiale, doublé d'une chasse à l'émetteur, qui aura lieu le premier et le deux août, tant sur la rive sud que sur la rive nord du fleuve dans la région de Québec. Il y aura samedi soir ravitaillement et soirée sociale. L'activité se tiendra la même fin de semaine que le Hamfest de St-Romuald et les deux événements se complètent. L'activité portera le nom de **CERAP 98** pour **Chasse à l'Émetteur et Rassemblement Annuel Provincial 1998**.

L'activité va être très intéressante. Ne manquez pas d'écouter les réseaux quotidiens locaux de votre région pour savoir comment vous inscrire et participer à cette activité qui sera hors du commun. Vous pourrez également télécharger la feuille d'inscription de la page web de l'ARES du CRAQ ou de RAQI.

Jean-Pierre Cyr

VE2GDA (Publiciste)
va2gda@globetrotter.
qc.ca

Claude Talbot

VA2CTA
(Publiciste)ctalb
ot@total.n
et

Bénévoles demandés.

Blitz Croix-Rouge.

4-5-6-11-12-13 Mai 1998.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la campagne de financement pour le secours aux sinistrés.

(Feu, inondation, verglas) pour la croix-Rouge. Vous aurez à faire les communications et non la collecte d'argent.

L'accueil se fait à compter de 16h30 pour le souper et nous formons 4 équipes de bénévoles. Le départ est prévu vers 17h30. Le retour devrait être vers 21h30. Cependant on s'ajustera à vos disponibilités.

Donnez votre nom le plus vite possible. On a besoin de vous.

Ve2ZAB Jean-Pierre Guay 654-9929

Défi Santé

24 Mai 1998

Randonnée cycliste de Beauport et Ste-Anne de Beauport.

Allez- Retour. Bénévoles demandés.

Contactez Ve2ZAB Jean-Pierre Guay 654-9929

Rapport Financier Du C.R.A.Q**Au 31 Mars 1998**

REVENUS	RÉEL	BUDGET	ÉCART
Adhésions	6 464,00 \$	7 500,00 \$	(1 036,00) \$
Articles promot.	441,00 \$	250,00 \$	191,00 \$
Commanditaires	675,00 \$	1 800,00 \$	(1 125,00) \$
Cours de formations	3 806,00 \$	3 300,00 \$	506,00 \$
Examens	300,00 \$	400,00 \$	(100,00) \$
Intérêts	8,66 \$	- \$	8,66 \$
Revenus autres	1 294,00 \$	- \$	1 294,00 \$
Total des revenus	12 989,66 \$	13 250,00 \$	(261,34) \$
DÉPENSES			
Archives		50,00 \$	(50,00) \$
Cotisations	405,95 \$	250,00 \$	155,95 \$
Cours-dépenses	1 415,89 \$	1 400,00 \$	15,89 \$
Dépenses autres	30,17 \$	250,00 \$	(219,83) \$
Fourn.approv.	611,46 \$	600,00 \$	11,46 \$
Frais de caisse	56,61 \$	100,00 \$	(43,39) \$
Immobilisations	860,24 \$	2 000,00 \$	(1 139,76) \$
Impressions	2 253,42 \$	3 300,00 \$	(1 046,58) \$
Licences	288,00 \$	300,00 \$	(12,00) \$
Loyer	211,68 \$	200,00 \$	11,68 \$
Poste	594,67 \$	2 000,00 \$	(1 405,33) \$
Publicité	743,29 \$	200,00 \$	543,29 \$
Réseau urgence	4,50 \$	200,00 \$	(195,50) \$
Serv. activités	605,15 \$	1 250,00 \$	(644,85) \$
Téchniques	23,98 \$	500,00 \$	(476,02) \$
Téléphone	18,68 \$	150,00 \$	(131,32) \$
Transport		500,00 \$	(500,00) \$
Total des dépenses	8 123,69 \$	13 250,00 \$	(5 126,31) \$
Variation d'encaisse	4 865,97 \$		
Plus: encaisse - début	5 028,40 \$		
Ecaisse fin du mois	<u>9 894,37 \$</u>		

Diane VA2GDA, trésorière

La distribution électronique de
Circuit est une gracieuseté de

@VANTAGE.COM